

LES OUTILS DE FINANCEMENT POUR LE SECTEUR BIO





LES OUTILS DE FINANCEMENT POUR LE SECTEUR BIO

- ✔ Financements publics ou parapublics



- ✔ Prêts bancaires



- ✔ Financement participatif



- ✔ Intervention en fonds propres





LES FINANCEMENTS PUBLICS

Des financeurs publics multiples :

- MAA et ses opérateurs (notamment l'Agence Bio)
- Collectivités locales (notamment le Conseil Régional)
- Autres administrations (notamment les agences de l'eau ou l'ADEME)
- Fonds européens (FEADER)

Des financements plus ou moins directs :

- Aides directes aux agriculteurs (amont) ou aux entreprises (aval)
- Financement des structures actives dans le développement du bio (chambres d'agriculture, réseau FNAB, autres OPA)
- Financement des missions réalisées par les opérateurs publics actifs dans le secteur bio (Agence Bio et INAO)

Des financements plus ou moins fléchés sur le secteur bio :

- Dispositifs spécifiquement ouverts aux opérateurs du secteur bio (aide à la conversion, Fonds Avenir Bio, ...)
- Dispositifs de « droit commun » ouverts à l'ensemble des agriculteurs et des entreprises, **parfois à des conditions plus avantageuses pour les opérateurs du secteur bio** (priorisation, financements supplémentaires)

Contacts :

- ✓ DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : Lucas Prost, lucas.prost@agriculture.gouv.fr
- ✓ Fonds Avenir Bio : questionfab@agencebio.org ET <https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>





LES FINANCEMENTS PUBLICS ET PARAPUBLICS

Focus sur les principales aides directes dédiées aux agriculteurs et / ou aux entreprises bio :

Dispositif	Cible	Type de financement	Contact
Aide à la conversion	Agriculteurs en conversion bio	Aide à la surface, d'un montant variable selon le type de culture, accordée sur la base d'engagements pluriannuels (5 ans) pour compenser les surcoûts et manques à gagner liés aux pratiques biologiques. Aide mise en place dans le cadre des PDR (2 ^e pilier de la PAC).	DDT
Crédit d'impôt Bio	Tous les agriculteurs avec plus de 40% de leur chiffre d'affaires en bio	Aide forfaitaire d'un montant de 3.500€, reconduite jusqu'à l'exercice fiscal 2022. Aide cumulable avec l'aide à la conversion et l'aide au maintien dans la limite de 4.000 €.	DDFIP
Aide à la certification	Agriculteurs et entreprises bio	Remboursement de tout ou partie du coût de certification bio payé à l'organisme certificateur. Mise en œuvre variable selon les régions.	Région
Fonds Avenir Bio	Filière bio	Accompagnement financier de projets collectifs impliquant des partenaires complémentaires à différents stades de la filière (amont et aval), engagés sur 3 années, et ayant des objectifs de développement des surfaces et de la production bio.	Agence Bio

Mais aussi d'autres aides spécifiques au secteur bio :

- **autres dispositifs d'aides mis en œuvre par le Conseil Régional** : par exemple, fonds de soutien aux projets économiques du plan bio de la région AURA
- **aides mises en œuvre par les autres collectivités locales** : par exemple, exonération facultative de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)

Mais aussi des aides « de droit commun » pour lesquelles les opérateurs bio bénéficient parfois d'un accès privilégié (priorisation, bonifications) :

- **dispositifs mis en œuvre dans le cadre des PDR** : en particulier les aides à l'installation et les aides aux investissements
- **aides mises en œuvre à destination de groupes d'agriculteurs pour favoriser certaines pratiques** : GIEE, Ecophyto, etc
- **soutiens financiers des agences de l'eau ou de l'ADEME** : AAP ponctuels ou demandes d'aides gérées au fil de l'eau
- **mesures du plan de relance** : plan protéines végétales, Pacte bio-sécurité-bien-être animal, etc...







LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS





Prêt ou obligation simple (crowdlending)

Des citoyens donnent du sens à leur argent en investissant dans votre projet et sont remboursés avec des intérêts

		
Durée	60 mois	3 à 84 mois
Taux d'intérêt	2%	Entre 1.5% et 7%
Montant	Entre 30.000 et 200.000€	Entre 15 000 et 3 000 000€
Echéance	Mensuelle, trimestrielle, annuelle, in fine	Mensuelle, trimestrielle, annuelle, in fine

Dons avec contreparties (crowdfunding)

Des citoyens soutiennent votre projet en vous faisant des dons, et reçoivent des contreparties en échange



		
Moyenne récoltée	9.500€	6.500€
Durée	30 jours	30 jours
Taux de réussite	85%	85%





LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS



	
<p>La plateforme de crowdfunding la plus performante en France : en moyenne, une campagne Bluebees récolte 9.500€ de dons</p> <p>Accompagnement dédié et sur mesure : un professionnel du financement participatif vous aide au jour le jour pour réussir votre campagne</p>	<p>Expertise sectorielle: 4500 projets accompagnés, 60 millions € collectés, 350 000 contributeurs et 2200 partenaires.</p> <p>Accompagnement dédié: une équipe de 30 passionnés au service de la promotion et de l'accompagnement de nos porteurs.</p>
<p>Solidarité : pas d'obligation de résultat, vous récoltez le montant que vous avez collecté même si l'objectif n'est pas atteint</p> <p>Communauté : en moyenne, 23% du total collecté provient de la communauté solidaire Bluebees</p>	<p>Visibilité filière: nos 2200 partenaires représentent l'ensemble des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire (coopératives, industries agroalimentaires, distributeurs...)</p> <p>Opérations spéciales: 20% des projets soutenus par des entreprises à travers des appels à projets.</p>
<p>Ecosystème : mise en réseau commercial, carnet d'adresses de journalistes, partenariats avec des structures engagées et portant les mêmes valeurs</p>	<p>Présence territoriale: 3 responsables territoriaux pour développer nos partenariats locaux.</p>

Contacts :

- MiiMOSA: Alix AUZET 06 62 44 75 05 alix.auzet@miimosa.com
- BLUEBEES : Aurélie GARRIGUES 06 66 31 47 77 aurelie@bluebees.fr





LES INTERVENTIONS EN FONDS PROPRES

Les dispositifs de « fonds-propres »

- ✓ Prise de participation minoritaire au capital
- ✓ Durée et modalités de sortie définies à l'entrée
- ✓ Participation à la gouvernance de l'entreprise

Les dispositifs de « quasi fonds-propres »

Prêts participatifs

- ✓ Prêt à taux fixe + une partie variable indexée sur un ou des critère(s) défini(s) entre les parties (performance financière, ESG etc.)
- ✓ Prêt subordonné aux prêts bancaires

Titres participatifs

- ✓ Titres subordonnés de dernier rang se composant d'une partie fixe et éventuellement d'une partie variable sur un ou des critère(s) défini(s) entre les parties (performance financière, ESG etc.)
- ✓ Comptablement comptabilisé en fonds propres
- ✓ Durée légale d'accompagnement de minimum 7 ans, puis taux d'intérêt progressif incitant à son remboursement par la société émettrice (donc pas de durée d'échéance définie à l'origine)

Obligations

- ✓ Titres de créances pouvant donner accès ou non au capital dont la rémunération est composée d'une partie fixe payable annuellement (coupon) et d'une partie payable in fine en cas de non conversion de ce titre de créance en capital
- ✓ Subordonnées aux prêts bancaires



Contacts :

- ✓ **Banque des Territoires** : direction de la Caisse des dépôts qui regroupe ses offres au service des territoires
 - ✓ **Linda Reboux**, Direction de l'Investissement (linda.reboux@caissedesdepots.fr ; 06.43.95.94.85)

- ✓ **Sofiproteol** : Société d'investissement des filières agricoles et alimentaires réunissant un écosystème de 80 participations
 - ✓ **Cyril Melin**, Directeur d'Investissements (cyril.melin@sofiproteol.com ; 06.78.29.29.31)
 - ✓ **Martin Mézières**, Chargé d'Investissements et référent Bio (martin.mezieres@sofiproteol.com ; 06.69.14.88.16)



LES INTERVENTIONS EN FONDS PROPRES

	 SOFIPROTEOL L'engagement durable	 BANQUE des TERRITOIRES Caisse des Dépôts et Consignations
Fonds-propres	✓	✓
Prêts participatifs	✓	✓
Titres participatifs	✓	✓
Obligations	✓	✓
Montants d'investissement	0,5 M€ - 10 M€	0,2 M€ - 10 M€
Durée d'accompagnement	~ 7 ans	7 à 10 ans
Participation à la gouvernance	Dans tous les cas, soit dans un organe formel (CA, CS) ou créée ad-hoc (comité stratégique)	Pas systématique, en fonction du montant de l'investissement et de l'outil utilisé

LES PRÊTS BANCAIRES : PRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

- ✓ **Banque Populaire** est un des grands réseaux mutualistes et coopératifs du groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France, Banque Populaire accompagne plus de 100 000 exploitations agricoles, toutes activités confondues. Selon l'enquête BVA 2021*, Banque Populaire est la « **BANQUE DES AGRICULTEURS DE DEMAIN** » innovants, qui osent, avec une proportion d'exploitations récentes avec des chiffres d'affaire importants et/ou en diversification . 63% sont déjà en agro-écologie (versus 51% au national) , 27% sont en BIO. [Cliquez ici pour voir le Film institutionnel](#)

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative qui appartient à ses 8,1 millions de clients-sociétaires.

- ✓ En tant que 1^{ère} banque des agriculteurs, le Crédit Agricole est partenaire de toutes les agricultures. Banquier de huit agriculteurs sur dix, le Crédit Agricole finance et accompagne les exploitations et les projets agricoles, quels que soient les marchés auxquels ils se destinent. Le groupe propose en effet une gamme complète d'offres et de services développée spécifiquement pour répondre aux besoins des agriculteurs. Il les accompagne dans la gestion, le développement et la sécurisation de leur activité, de l'installation à la transmission.

- ✓ Acteur pionnier de la finance éthique en France, la Nef est engagée depuis plus de 30 ans à financer le développement de l'agriculture bio, durable et solidaire en France (agriculteurs, transformateurs et distributeurs), de la cosmétique bio et de l'ensemble des produits écologiques, dans le but d'accélérer la transition écologique et sociale.

- ✓ Société de caution mutuelle fondée en 1966 par les chambres de métiers avec pour objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire. La SIAGI donne sa garantie aux banques pour les prêts que celles-ci accordent aux entreprises. Il y a donc partage de risques entre la banque et la SIAGI qui peut couvrir entre 15% et 60% du risque de la banque via un fonds de garantie mutuel.

Contacts :

- ✓ Hélène CAMBOU, Responsable marché Agriculture : helene.cambou@bpce.fr
- ✓ Antoine CESSIEUX : antoine.cessieux@creditmutuel.fr
- ✓ Florence DOUCET : florence.doucet@credit-agricole-sa.fr
- ✓ Arthur VAILLANT : a.vaillant@lanef.com 06 27 77 47 61 – Aline DESPLANTES : a.desplantes@lanef.com 06 27 77 49 12
- ✓ Caroline LAFAURIE, Directrice du développement : clafaurie@siagi.fr 06.80.58.25.26

* Enquête agriculture BVA / BPCE 2021 réalisée auprès de 1389 agriculteurs viticulteurs entre février et mars 2021



LES PRÊTS BANCAIRES : DISPOSITIFS SPECIFIQUES



- BANQUE POPULAIRE** ➤ FINANCEMENTS avec des conditions préférentielles sur les projets et agriculteurs « durables » :
- équipement en **crédit bail y compris pour les robots, les serres en CBM classique ou en lease back (1)** .
 - crédit « durable » pour le matériel éligible au plan de relance agroécologie comme **AGRILISMAT green**
 - **énergie/diversification** : méthanisation, photovoltaïque
- ACCOMPAGNEMENT Familial : parce qu'un projet agricole est souvent un projet de vie qui intègre la famille, Banque Populaire met en place des **solutions pour la famille avec des conditions spécifiques** (convention cristal, financement). Pour les 14% d'agriculteurs français liés par leur conjoint à la fonction publique, ils bénéficient des conditions CASDEN, ACEF de la Banque Populaire.
- SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT : **Mise en relation avec des start up** comme Agrikolis, Farm LEAP pour développer votre chiffre d'affaire.



- Crédit Mutuel** ➤ Accompagne tous les projets agricoles, notamment ceux liés à l'agriculture biologique, ayant une viabilité économique et sur une approche personnalisée.
- Est particulièrement attentif aux agricultrices et agriculteurs, clients ou prospects, souhaitant se convertir à l'agriculture biologique, notamment pour l'accompagnement en trésorerie et pour l'acquisition de matériels nécessaires à la conversion.
- Son implantation et son organisation lui permettent de s'adapter aux particularités de son territoire et garantit un réel service de proximité avec ses nombreuses Caisses locales et ses conseillers spécialisés.



CRÉDIT AGRICOLE

- Les Caisses régionales de Crédit Agricole ont structuré une démarche d'accompagnement de l'agriculture bio, qui répond aux besoins des agriculteurs en conversion, en installation ou installés en bio, autour de 4 volets :
- Financer l'installation ou la conversion grâce à des solutions de financements souples
 - Faciliter la vente directe avec des solutions d'encaissement de paiement en mobilité
 - Se protéger des pertes de revenus liées aux aléas climatiques
 - Donner de la visibilité à l'exploitation



- Montant de prêt : de 30 k€ à 4 M€, pour tout investissement corporel incorporel ou immatériel
- 100% éthique : la Nef ne finance QUE des activités engagées, que ce soit dans le domaine environnemental, social, culturel
- 0% spéculation : pas d'activité sur les marchés financiers, les ressources proviennent exclusivement de l'épargne citoyenne qui lui est confiée
- 100% transparents sur l'utilisation des ressources : chaque année la Nef publie l'intégralité des prêts qu'elle a accordés
- Reconnus d'utilité sociale : La Nef est agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS).



Garantir l'accès au crédit

- Nous garantissons tout investissement corporel/incorporel/immatériel
- Pour des créations / reprises / développement d'entreprises
- Toute structure juridique / tout mode de gouvernance
- Montant maximum du prêt garanti : 4M€ // Durée max du prêt : 180 mois
- Dès lors que l'entreprise a < 50 salariés (ETP) et qu'elle réalise un CA annuel ou un total de bilan < à 10M€

(1) solution de financement pour obtenir rapidement des fonds grâce au refinancement de ses actifs acquis auparavant en auto-financement (équipements, machines, matériels)

MERCI



tech & bio